



**Vision
d'Ailleurs**
voyages

FORET NOIRE

15 AU 18 SEPTEMBRE 2026

4 jours / 3 nuits

30 PARTICIPANTS MINIMUM



La Forêt-Noire magique !

Authentique, contrastée, reposante. Une exceptionnelle diversité ! La Forêt-Noire apparaît comme une région bien spécifique : côteaux de vignobles ensoleillés et forêts profondes alternent avec les paysages fluviaux, gorges, vallées et sommets ensoleillés. Répartis dans ces paysages : 321 villes, petites cités et villages. Et sa remarquable gastronomie lui a valu pour beaucoup la réputation d'être "la plus belle région d'Allemagne du plaisir de vivre".

Détaillant et organisateur du voyage : VISION D'AILLEURS VOYAGES

VISION D'AILLEURS VOYAGES

LES POINTS FORTS DE VOTRE VOYAGE

- Une immersion totale au cœur de la Forêt Noire – 1 seul hôtel pour plus de confort
- La visite guidée de l'écomusée de Gutach pour une remontée dans le temps de plus de 600 ans
- Les chutes de Triberg, les cascades les plus hautes en Allemagne
- Tour en bateau sur le lac légendaire de Titisee
- Tour en petit train pour découvrir les charmes du Vieux Colmar

PROGRAMME précontractuel, représentant l'**OFFRE PRÉALABLE** répondant aux obligations de l'article R211-1 à 4 du code du tourisme.

1ER JOUR : MARDI 15 SEPTEMBRE 2026 : DOLE – DIJON – FRIBOURG - TRIBERG

Rendez-vous très tôt des participants à Dole et Dijon et départ en autocar en direction de l'Allemagne avec notre accompagnateur agence.

Arrivée à Fribourg en Brisgau, capitale de la Forêt Noire pour le déjeuner.

Rencontre avec votre guide local francophone.

Dans l'après-midi, **visite guidée de la ville** et découverte des quartiers anciens aux ruelles enchevêtrées, ses cours intérieures idylliques ainsi que ses "Bächle", des petits ruisseaux sillonnant la ville (vues extérieures).

Passage par **la vallée de Hölltal** (vallée de l'enfer) **pour arriver à Triberg**, charmante ville au cœur de la Forêt Noire.



Installation à votre hôtel Best Western Plus 3* (NL) ou similaire pour 3 nuits.

Cet hôtel 3 étoiles est situé dans la Forêt-Noire, à 5 minutes à pied du centre-ville de Triberg. Il propose une connexion Wi-Fi gratuite.

Le Best Western Hotel Schwarzwald Residenz propose des chambres spacieuses. Toutes sont équipées d'une télévision, d'un balcon et d'un plateau/bouilloire.

Un petit-déjeuner buffet est servi chaque matin.



Dîner et nuit à l'hôtel.

2EME JOUR : MERCREDI 16 SEPTEMBRE 2026 : TRIBERG – WOLFACH – GUTACH - TRIBERG

Petit déjeuner buffet.

Départ avec votre guide pour Wolfach pour la découverte de la cristallerie.

L'histoire des verreries de Forêt Noire date de plusieurs siècles. Dans la Dorotheenhütte de Wolfach, le musée du Verre présente plus de deux millénaires de la fascinante histoire du verre.

VISION D'AILLEURS VOYAGES

Continuation pour la **visite guidée de l'écomusée de Gutach** (entrée incluse).

Remontez 600 ans dans le temps au cours d'une visite guidée générale et plongez-vous dans l'histoire culturelle de la Forêt-Noire !

Vous trouverez ici un aperçu des fermes et maisons, mais aussi, une quinzaine de bâtiments, telles que des moulins, des scies et des entrepôts, des jardins de curé, un jardin d'herbes aromatiques et de nombreux animaux de races anciennes....



Déjeuner en cours d'excursion.

Continuation pour un arrêt découverte d'une des plus grandes horloges à coucou au monde à Schonach.

Retour à l'hôtel à Triberg. **Dîner** et nuit.

3EME JOUR : JEUDI 17 SEPTEMBRE 2026 : TRIBERG – TITISEE - TRIBERG

Petit déjeuner buffet

Le matin découverte de Triberg avec votre guide, avec possibilité de faire une promenade aux chutes de Triberg, les cascades les plus hautes en Allemagne.

Dans un énorme vacarme et bouillonnement d'écume, les masses d'eau de la Wutach se déversent sur 163 m en sept paliers: vous découvrez un jeu naturel grandiose...

A noter : la marche aux chutes n'est pas très difficile cependant le chemin goudronnée pour y accéder grimpe.



Départ pour Titisee, l'une des stations les plus connues de la forêt noire, située au bord du lac Titisee (environ 1 heure de route).

Déjeuner typique et dégustation du célèbre gâteau forêt-noire.

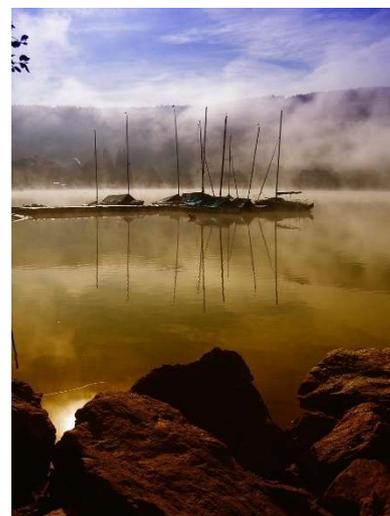
Tour en bateau sur le lac.

Mentionné dès 1050 dans un document, le lac de Titisee est considéré "comme une eau d'une profondeur imperceptible et d'une beauté incommensurable", autour de laquelle gravitent de nombreuses légendes. Laissez-vous fasciner par le mythe d'un voyage maritime inoubliable sur ce lac glaciaire, qui se trouve à une altitude de 840 mètres au-dessus du niveau de la mer avec ces eaux cristallines et ces paysages à couper le souffle !

Durée 25 minutes environ.

Temps libre à Titisee.

Retour à l'hôtel pour le **dîner** et nuit.



VISION D'AILLEURS VOYAGES

4EME JOUR : VENDREDI 18 SEPTEMBRE 2026 : TRIBERG - COLMAR - DIJON- DOLE

Petit déjeuner buffet

Départ pour la France et arrêt à Colmar. Nichée au cœur des vignobles avec ses maisons traditionnelles, ses canaux, son fleurissement, sa gastronomie savoureuse et ses vins fins réputés font de Colmar un condensé d'Alsace idyllique. Gardienne d'un art de vivre où convivialité et hospitalité sont les valeurs essentielles d'un accueil de qualité !

Tour en petit train à Colmar.

Découvrez les charmes du Vieux Colmar (zone piétonne)
: Maison des Têtes, Collégiale St Martin, Maison Pfister, Petite Venise.
Durée 35 minutes environ.



Déjeuner au restaurant.

Fin des services de votre guide accompagnateur francophone.

Continuation pour Dijon et Dole avec notre accompagnateur agence.

Arrivée dans la soirée.

L'ordre des visites peut être inversé lors de la réservation ou sur place
Photos et descriptifs du programme non contractuels.

VISION D'AILLEURS VOYAGES VOUS SOUHAITE UN EXCELLENT VOYAGE

VISION D'AILLEURS VOYAGES

CONDITIONS DE VENTE

DESTINATION : FORET NOIRE

TYPE DE VOYAGE : CIRCUIT EN ETOILE - 4 JOURS / 3 NUITS

VALIDITE : DU 15 AU 18 SEPTEMBRE 2026

BASE DE PARTICIPANTS MINIMUM : Base 30 personnes

Supplément Chambre individuelle

PRIX PAR PERSONNE :

1099 €

175 €

NOTRE PRIX COMPREND :

- **Un(e) accompagnateur(trice) de notre agence**
- **Le transport en autocar** de Grand tourisme depuis Dijon et Dole
- Le **logement** à l'hôtel Best Western Plus 3* - Schwarzwald Residenz - NL à Triberg ou similaire, base chambre double standard, pour 3 nuits
- La **taxe de séjour** pour 3 nuits : 3 € par nuit et par personne, à ce jour
- La **pension complète** du déjeuner du 1^{er} jour ou déjeuner du 4^{ème} jour
- Un **guide local** accompagnateur francophone du jour 1 au jour 4 et certains guides locaux selon les sites
- **Toutes les visites et entrées incluses** mentionnées au programme : *La visite guidée de Fribourg, l'entrée et la visite guidée de la cristallerie à Wolfach, l'entrée et la visite guidée de l'écomusée de Gutach, l'entrée aux chutes de Triberg, le tour en bateau sur le lac Titisee, le tour en petit train vert au centre de Colmar*
- **Les audiophones** en Forêt Noire du J1 au J3
- **Les pourboires** au conducteur autocar, au guide accompagnateur francophone, guides locaux et accompagnateur(trice)
- **Un carnet de voyage**
- **L'assistance par téléphone de notre agence 24H/24, 7J/7**

NOTRE PRIX NE COMPREND PAS :

- Les dépenses personnelles, les boissons : l'eau plate et le pain ne sont pas sur les tables en Allemagne (en supplément)
- Le supplément chambre individuelle : 175€ (**nombre limité, en demande**)
- Toutes les prestations non mentionnées dans le programme
- **Les assurances VOYAGE ANNULATION OU MULTIRISQUES : nous consulter**

VISION D'AILLEURS VOYAGES

Tarifs donnés par personne (sur la base d'une chambre double si hébergement inclus).

Tarifs donnés en date du 1^{er} septembre 2025, sous réserve de disponibilité au moment de la réservation et de modification des tarifs pour 2026.

- **Un programme de voyage vous sera remis dans l'autocar et une convocation vous sera envoyée par mail environ 10 jours avant départ.** Il convient de se présenter aux heures et lieux indiqués, sous peine de perdre le bénéfice de votre voyage.
- Le nom de l'autocariste vous sera communiqué dans votre convocation.
- Placement dans le car : placement libre, nous recommandons de changer régulièrement de place pendant le voyage.
- Lieux de départ : départ devant notre agence VISION D'AILLEURS VOYAGES 31 Rue de la Libération 21240 TALANT (possibilité de parking public non gardé) ou DOLE Cours Clemenceau 39100 DOLE ou DOLE CHOISEY. Pour des impératifs techniques, les lieux de départ peuvent être modifiés, supprimés ; ils ne sont pas contractuels.
- Personnes en situation de handicap : les personnes en situation de handicap sont invitées à se faire connaître afin de vérifier si le voyage est adapté.
- Accompagnateur : les accompagnateurs sont conditionnés à un minimum de participants. Si le minimum indiqué dans le détail du voyage n'est pas atteint, nous nous réservons le droit de le remplacer par des guides locaux, ou de supprimer les services de l'accompagnateur afin d'assurer le départ. Le client sera informé préalablement avec la convocation et ne pourra prétendre à aucun remboursement.

REVISION DU PRIX

Conformément aux articles L.211-12, R. 211-8 et R. 211-9 du Code du tourisme, les prix prévus au contrat sont révisables à la hausse comme à la baisse pour tenir compte des variations du coût des transports (carburant/énergie), des redevances et taxes et des taux de change. Vous serez informé de toute hausse du prix total du forfait, au plus tard 20 jours avant le départ. Cette hausse s'appliquera intégralement sur la part du prix concernée.

MODALITES DE PAIEMENT

Voyages d'une journée : 100% à la réservation du voyage.

Voyages de plusieurs jours : un acompte de 30% est demandé à la réservation du voyage et solde 40 jours avant le départ.

REGLEMENTS PAR CHEQUE A L'ORDRE DE JMB VOYAGES.

Formalités pour les ressortissants français : Carte Nationale d'Identité en cours de validité (selon destination).

Formalités sanitaires : Carte Vitale.

Maximum de participants : Nos voyages peuvent accueillir au maximum la capacité d'un car. Plusieurs cars peuvent constituer un même voyage.

ANNULATION DU FAIT DU CLIENT

Conformément à l'article L.221-28 du Code de la Consommation, le contrat de voyage n'est pas soumis à un droit de rétractation. Toute demande d'annulation d'une inscription émanant du client doit être effectuée soit par téléphone auprès de l'Agence soit par mail à contact@visiondailleurs.fr. Elle entraînera, quel que soit le motif, des frais d'annulation indiqués aux présentes conditions particulières de vente. En cas d'annulation de toute prestation, la prime d'assurance, et les frais de dossier ne sont pas remboursables.

- Excursions Journée :

VISION D'AILLEURS VOYAGES

- 50 % de retenue jusqu'à plus de 2 jours avant le départ,
- 75 % de retenue de 2 à 1 jour,
- 100 % de retenue en cas de non présentation au départ.

• Autocar :

- 15 % de retenue plus de 30 jours avant le départ,
- 25 % de retenue de 30 à 21 jours,
- 60 % de retenue de 20 à 8 jours,
- 100 % de retenue de 7 jours au jour du départ, ou non présentation.

Possibilité de cession du contrat et changement de nom jusqu'à 8 jours avant le départ (jours ouvrés).

ANNULATION PAR L'ORGANISATEUR

La réalisation de nos voyages en autocar est conditionnée à l'atteinte du nombre minimum de 30 participants.

En cas d'insuffisance de participants, le client sera averti par tout moyen permettant d'en accuser réception :

- 20 jours avant la date de départ, pour les voyages dont la durée dépasse 6 jours.
- 7 jours avant la date de départ, pour les voyages dont la durée est de 2 à 6 jours
- 48h avant la date de départ, pour les voyages dont la durée est moins de 2 jours.

Il sera alors proposé au client une solution de remplacement au tarif en vigueur, ou le remboursement intégral des sommes payées sans aucune indemnité de part et d'autres.

CONTACT

Lorsqu'une non-conformité est constatée sur place, le voyageur est tenu de la signaler au contact téléphonique qui lui sera fourni dans les meilleurs délais : Un numéro de téléphone vous sera fourni dans votre carnet de voyage.

Le défaut de signalement d'une non-conformité sur place pourra avoir une influence sur le montant des éventuels dommages-intérêts ou réduction de prix dus si le signalement sans retard aurait pu éviter ou diminuer le dommage du client.

Le voyageur pourra également demander de l'aide auprès du contact ci-dessus en cas de difficulté sur place.

Partie B Formulaire d'information standard pour des contrats de voyage à forfait dans des situations autres que celles couvertes par la partie A.

La combinaison de services de voyage qui vous est proposée est un forfait au sens de la directive (UE) 2015/2302 et de l'article L.211-2 II du code du tourisme. Vous bénéficierez donc de tous les droits octroyés par l'Union européenne applicables aux forfaits, tels que transposés dans le [code du tourisme](#). L'entreprise JMB VOYAGES est entièrement responsable de la bonne exécution du forfait dans son ensemble. En outre, comme l'exige la loi, l'entreprise JMB VOYAGES dispose d'une protection afin de rembourser vos paiements et, si le transport est compris dans le forfait, d'assurer votre rapatriement au cas où elle deviendrait insolvable.

Droits essentiels prévus par la directive (UE) 2015/2302 transposée dans le [code du tourisme](#) :

- ✓ Les voyageurs recevront toutes les informations essentielles sur le forfait avant de conclure le contrat de voyage à forfait.
- ✓ L'organisateur ainsi que le détaillant sont responsables de la bonne exécution de tous les services de voyage compris dans le contrat.
- ✓ Les voyageurs reçoivent un numéro de téléphone d'urgence ou les coordonnées d'un point de contact leur permettant de joindre l'organisateur ou le détaillant.
- ✓ Les voyageurs peuvent céder leur forfait à une autre personne, moyennant un préavis raisonnable et éventuellement sous réserve de payer des frais supplémentaires.
- ✓ Le prix du forfait ne peut être augmenté que si des coûts spécifiques augmentent (par exemple, les prix des carburants) et si cette possibilité est explicitement prévue dans le contrat, et ne peut en tout cas pas être modifié moins de vingt jours avant le début du forfait. Si la majoration de prix dépasse 8 % du prix du forfait, le voyageur peut résoudre le contrat. Si l'organisateur se réserve le droit d'augmenter le prix, le voyageur a droit à une réduction de prix en cas de diminution des coûts correspondants.
- ✓ Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution et être intégralement remboursés des paiements effectués si l'un des éléments essentiels du forfait, autre que le prix, subit une modification importante. Si, avant le début du forfait, le professionnel responsable du forfait annule celui-ci, les voyageurs peuvent obtenir le remboursement et un dédommagement, s'il y a lieu.
- ✓ Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution avant le début du forfait en cas de circonstances exceptionnelles, par exemple s'il existe des problèmes graves pour la sécurité au lieu de destination qui sont susceptibles d'affecter le forfait. En outre, les voyageurs peuvent, à tout moment avant le début du forfait, résoudre le contrat moyennant le paiement de frais de résolution appropriés et justifiables.
- ✓ Si, après le début du forfait, des éléments importants de celui-ci ne peuvent pas être fournis comme prévu, d'autres prestations appropriées devront être proposées aux voyageurs, sans supplément de prix. Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution lorsque les services ne sont pas exécutés conformément au contrat, que cela perturbe considérablement l'exécution du forfait et que l'organisateur ne remédie pas au problème.
- ✓ Les voyageurs ont aussi droit à une réduction de prix et/ou à un dédommagement en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution des services de voyage.
- ✓ L'organisateur ou le détaillant doit apporter une aide si le voyageur est en difficulté.
- ✓ Si l'organisateur ou le détaillant devient insolvable, les montants versés seront remboursés. Si l'organisateur ou le détaillant devient insolvable après le début du forfait et si le transport est compris dans le forfait, le rapatriement des voyageurs est garanti.
- ✓ **JMB VOYAGES** a souscrit une protection contre l'insolvabilité auprès de l'**APST** (organisme chargé de la protection contre l'insolvabilité). Les voyageurs peuvent prendre contact avec cet organisme (15 AVENUE Carnot 75017 PARIS – 01 44 09 25 35 info@apst.travel) si des services leur sont refusés en raison de l'insolvabilité de JMB VOYAGES.

https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?jsessionid=B6B56671A51841699A8FB7B4B5EB08A2.tplgfr21s_1?idArticle=LEGIARTI000036242695&cidTexte=LEGITEXT00006074073&categorieLien=id&dateTexte=20180701

VISION D'AILLEURS VOYAGES



**VISION D'AILLEURS VOUS SOUHAITE UN AGREABLE
VOYAGE !**

VISION D'AILLEURS VOYAGES

31, rue de la Libération 21240 TALANT - 03 80 55 18 23 - contact@visiondailleurs.fr - www.visiondailleurs.fr
IM 021160007 - APST - JMB Voyages SARL au capital de 114 413€ - SIRET 41191539000081